

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-3/06A

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie  
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : PARIGI Jean-François

---

OBJET : Liaison Meaux-Roissy - Barreau RN3-RN2. Acquisitions foncières sur le territoire des communes de Compans, Mitry-Mory et Claye-Souilly.

Le projet de liaison Meaux-Roissy – barreau RN3/RN2, sous maîtrise d'ouvrage départementale, déclaré d'utilité publique le 20 juin 2005, nécessite de nombreuses acquisitions foncières. Des accords amiables ont déjà été obtenus, notamment pour la première phase de l'opération, qui consiste à doubler la RD 212 . De nouveaux accords ont été conclus avec les propriétaires et locataires de parcelles concernées par cette phase et surtout pour la suivante sur le territoire des communes de Compans, Mitry-Mory et Claye-Souilly. Les parcelles seront incorporées dans le domaine public routier départemental après travaux.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'estimation de France Domaines du 27 mai 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

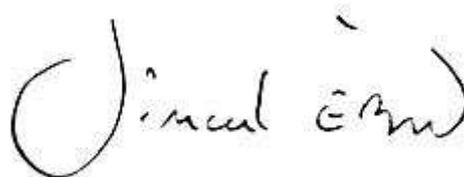
Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 34 733 m<sup>2</sup> de terrains cadastrés section ZA n° 52, 51, 49, 47, 54, 55, 56, section A n° 903, 929, 905, 931, 907, 933, 909, 935, 911, 939 et 937 sur le territoire de la commune de Compans et section ZI n° 48 et 46 sur le territoire de la commune de Mitry-Mory, appartenant à M. et Mme Claude Proffit, et par conséquent le versement des sommes de 239 293,00 € pour l'indemnité foncière et de 12 879,20 € pour leur consentement à la prise de possession anticipée des terrains.

Article 2 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'opération 2007 « acquisitions foncières pour travaux » de l'action « acquisitions foncières ».

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement des indemnités.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ